

Le Courriel d'information

n°194 – Vendredi 15 décembre 2000.

LES AMERIQUES A VENDRE ?

Dans ce numéro

En bref...

1- Nice 2000 – Article 133. L'Observatoire de la mondialisation nous fait profiter d'un début d'analyse sur les modifications de l'article 133 du traité d'Amsterdam.
2- Nice 2000 – Vidéo. L'AMIC est entrain de mettre la dernière main à une vidéo de 50' sur les mobilisations de Nice. Vous pouvez d'ores et déjà les aider à financer leur travail en pré-achetant la cassette.
3- Nice 2000 – Dérision de justice. Un collectif informel s'est mis en place et a lancé une pétition autour de la condamnation grotesque pour « port d'arme » de deux jeunes espagnols à Nice.
4 La Banque mondiale et le « submarino » de Cartagena de Indias. Un véritable scandale écologique et humain, doublé sans doute de corruption... à noter la présence d'une multinationale que nous connaissons bien en France la Lyonnaise des eaux.
5- Le Sommet des Amériques. Les mobilisations commencent d'ores et déjà à se constituer autour du sommet prévu à Québec en avril. Il s'agit tout bonnement de faire de l'ALENA sur tout le continent, ou si vous préférez de donner sur tout le continent la préséance au commerce et le pouvoir aux investisseurs.
6- ATTAC Maroc. Le pouvoir marocain, après le pouvoir tunisien pour ce qui concerne ATTAC directement, a choisi la répression comme forme de dialogue social.
7- Lettre ouverte au directeur général du BIT. L'association des anciens fonctionnaires du centre de formation de l'Organisation Internationale du Travail interpelle directement le Bureau International du Travail au sujet de l'OMC.
8 Brèves d'Informations. Nous avons réuni des informations importantes sur les Femmes et les OGM.

Nice 2000 – Article 133

C'est seulement aujourd'hui mercredi que l'on connaît en France le contenu exact de l'article 133 modifié par le Traité de Nice.

L'idée proposée dans le document de synthèse de la CIG du 26 novembre d'un protocole annexé à l'article 133 a été abandonnée. Deux options ont été discutées dans les dernières heures du sommet de Nice :

- une liste "positive" avec les domaines pour lesquels la majorité qualifiée est requise et non plus l'unanimité.
- une liste "négative" avec les domaines qui restent soumis à l'unanimité (des Etats membres conservent leur droit de veto).

C'est cette dernière proposition qui a été retenue.



Ci-dessous l'intégrale de l'article 133 TCE tel que retenu à la fin du Sommet. Les articles 5, 6 et 7 sont à examiner de près. L'Observatoire de la mondialisation et ses partenaires vont dans les prochaines heures analyser les conséquences de cette dernière mouture sur les négociations à l'OMC. On peut dire déjà que ce texte ne va pas arranger les petites affaires de Pascal Lamy et Michel Servoz, son bras droit !

Traité de Nice : Politique commerciale commune - Article 133 TCE

1 : La politique commerciale commune est fondée sur des principes uniformes, notamment en ce qui concerne les modifications tarifaires, la conclusion d'accords tarifaires et commerciaux, l'uniformisation des mesures de libération, la politique d'exportation, ainsi que les mesures de défense commerciale, dont celle à prendre en cas de dumping et de subventions.

2 : La Commission, pour la mise en oeuvre de la politique commerciale commune, soumet des propositions au Conseil.

3 : Si des accords avec un ou plusieurs Etats ou organisations internationales doivent être négociés, la COmmission présente des recommandations au Conseil, qui l'autorise à ouvrir les négociations nécessaires. il appartient au Conseil et à la Commission de veiller à ce que les accords négociés soient compatibles avec les politiques et règles internes de la Communauté.

Ces négociations sont conduites par la Commission en consultation avec un comité spécial désigné par le COnseil pour l'assister dans cette tache et dans le cadre des directives que le Conseil peut lui adresser. La Commission fait régulièrement rapport au comité spécial sur l'état d'avancement des négociations.

Les dispositions pertinentes de l'article 300 sont applicables.

4 : Dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées par le présent article, le Conseil statut à la majorité qualifiée.

5 : Les dispositions des paragraphes 1 à 4 s'appliquent également à la négociation et à conclusion d'accords dans le domaine du commerce des services et des aspects commerciaux de la propriété intellectuelle, dans la mesure où il ne sont pas visés par ces paragraphes et sans préjudice du paragraphe 6.

Par dérogation au paragraphe 4, le COnseil statut à l'unanimité pour la négociation et la conclusion d'un accord dans le domaine visé au premier alinéa lorsque ce accord comprend des dispositions pour lesquelles l'unanimité est requise pour l'adoption de règles internes ou pour la Communauté n'a pas exercé, en adoptant des règles internes, ses compétences en vertu du traité.

Le Conseil statut également à l'unanimité sur les questions de nature horizontale touchant un domaine pour lequel l'unanimité est requise en vertu du précédent alinéa ainsi que du paragraphe 6.

Le Conseil, statuant conformément au paragraphe 4, peut habiliter les Etats membres à conclure des accords avec des pays tiers ou des organisations internationales dans le domaine visé au premier alinéa, dans la mesure ou ces accords respectent le présent Traité.

6 : Un accord ne peut être conclu par le COnseil d'il comprend des dispositions qui excéderaient les compétences internes de la COmmunauté, notamment en entraînant une harmonisation des dispositions législatives ou réglementaires des Etats membres dans un domaine où le Traité exclut une telle harmonisation.

A cet égard, par dérogation au premier alinéa du paragraphe 5, les accords dans le domaines du service des services culturels et audiovisuels, des services d'éducation, ainsi que des services sociaux et de santé humaine, continuent de relever de la compétence partagée entre les Communauté et ses Etats membres. Dès lors, leur négociation requiert, outre une décision communautaire prise conformément aux dispositions pertinentes de l'article 300, le commun accord des Etats membres. Les accords ainsi négocié&s sont conclus conjointement par la Communauté et par les Etats Membres.

La négociation et la conclusion d'accords internationaux dans le domaine des transports restent soumise aux dispositions du titre V et de l'article 300.

7 : Sans préjudice du paragraphe 6, premier alinéa, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut étendre l'application des paragraphes 1 à 4 aux négociations et accords internationaux portant sur la propriété intellectuelle, dans la mesure où ceux-ci ne seront pas visés par le paragraphe 5.



Vincent Espagne. Observatoire de la mondialisation ; 44, rue Montcalm 75018 Paris ; Tel. : 01 46 06 46 30 - Fax : 01 46 06 41 07

Nice 2000 – Vidéo

A L'ATTAC DE MONACO : LE REQUIN DE LA FINANCE MORD À L'HAMECON D'ATTAC !

Retrouvez les reportages vidéos de l'AMIC (agence multimédia d'information citoyenne) sur l'opération coup de poing d'attac à la frontière Monégasque, contre les paradis fiscaux.

www.informationcitoyenne.org

LE FILM DU CONTRE SOMMET EUROPÉEN NICE 2000

La cassette VHS du film produit par attac 06 sur le contre sommet européen sera disponible dans quinze jours. La vidéo reprend tous les temps forts du contre-sommet : les forums citoyens, l'occupation de la frontière monégasque par attac, les meilleurs images de la manifestation des 100.000 européen(ne)s dans les rues de Nice, la superbe parade d'attac et son serpent monétaire, le face à face pacifique d'attac avec les CRS pour bloquer le Palais des congrès, le bain des militants d'attac pour se mouiller contre la finance, et les interviews de Susan George, Bernard Cassen, François Dufour, et d'autres surprises à découvrir dans cette vidéo de mémoire militante.

Durée approximative de la cassette : 50 minutes
Prix : 100 F
Renseignements, commandes : attac06@attac.org

NICE SUR LE VIF.

Retrouvez aussi les reportages d'Indymedia et de ZALEA TV à partir du site http://attac.org/nice2000/

Nice 2000 – Dérision de justice

Nice, une dérision de justice. Les juges disent halte au couteau suisse.

Des frontières qui se ferment sur des citoyens européens, italiens... Dans un état démocratique, un gouvernement, dit socialiste, « caresse » les bons et stigmatise les mauvais manifestant(e)s. Un gouvernement qui ne veut surtout pas entendre ce qu'ils ont à dire, qui met en branle contre eux un arsenal digne d'une guérilla...

Tout cela pour discuter tranquille (?) avec ses homologues européens de NOS droits et de la manière dont ils entendent faire fonctionner cette Europe SANS NOUS.

Une propagande éhontée qui transforme des citoyen(e)s révolté(e)s en terroristes ou casseurs !... et on aboutit, pour l'exemple à transformer deux jeunes espagnols en délinquants armés, que l'on punit pour cela d'un mois d'emprisonnement ferme et de deux ans d'interdiction de territoire.

L'avocat général a requis au motif de participation à un attroupement étant porteur d'une arme : port d'un couteau. Or le délit d'attroupement n'est pas constitué puisque 17 manifestant(e)s ont été arrêté(e)s dans une impasse après une charge de police, et ces deux jeunes ont été choisis de façon arbitraire. De plus l'arme en question est un couteau suisse trouvé au fond du sac avec un fromage.

Fallait-il un exemple ? Selon le dispositif sécuritaire exceptionnel, 200 arrestations étaient prévues (!) ; 50 ont été « réussies », déjà 2 victimes condamnées de façon grotesque ...

Cela fait-il partie de la nouvelle charte des droits fondamentaux ?

Bien entendu, le collectif restera mobilisé pour soutenir tout ceux qui comparaîtront ultérieurement.

Vous pouvez apporter votre soutien en adressant des courriers et des mandats à :

Maison d'arrêt de Nice ; Rue de la gendarmerie ; FR-06000 Nice
A l'intention de :
José Ramirez Argote : n° d'écrou : 50875
Anna Isabelle Romero Conde : n° d'écrou : 50874

Collectif des petits couteaux
(le Collectif informel créé pour « gérer » et dénoncer les inculpations arbitraires liées aux manifestations contre le sommet de Nice regroupe :Sud santé Sociaux 06 – ADN et de nombreux citoyens à titre individuel)

Pétition

Merci encore de bien vouloir nous renvoyer au plus vite ces pétitions. à : Syndicat SUD Santé – Hôpital Pasteur – 06000 Nice. Ou de les faxer au : 04 93 91 41 48

Je réclame ma comparution devant le Tribunal de Nice pour avoir manifesté à Nice le 6 et 7 décembre 2000, avec un canif dans mon sac à dos (ou poche - cartable - sac à mainbanane - etc.). Je ne pensais pas être en possession d'une arme et suis donc aussi coupable qu'Anna Isabella et que Jose Alberto.

Nom / Prénom / Profession / Ville / Pays / Organisation

La Banque mondiale et le « submarino » de Cartagena de Indias

Le sous-marin que la Banque mondiale est en train de financer n'est pas un bateau mais l'émissaire des eaux usées de Cartagena de Indias, joyau de l'architecture coloniale hispanique aux Amériques, classée par l'UNESCO au patrimoine de l'humanité, site de prédilection des conférences internationales d'ordre écologique. Ce submarino est précisément l'objet de la colère des écologistes colombiens. Mais les écologistes ne sont pas les seuls à s'indigner, les ligues anti-corruption commencent à se poser des questions à propos des experts de la Banque mondiale et des rapports qu'ils entretiennent avec les fonctionnaires locaux et avec les compagnies transnationales qui acquièrent les entreprises publiques à travers les privatisations commandées par l'ajustement structurel néo-libéral.

Il y a 4 ans, à l'occasion de la privatisation de la compagnie publique, la compagnie espagnole AGUA DE BARCELONA, filiale de la Lyonnaise des Eaux, est devenue en investissant à peine 3 millions de dollars l'opérateur principal de la compagnie des eaux, laissant à la ville la lourde charge des infrastructures. Cette privatisation s'est opérée sous la houlette de la Banque mondiale, qui l'exigeait comme condition d'octroi du prêt de 85 millions de dollars nécessaire à la modernisation du réseau d'élimination des eaux usées.

Au sein de la compagnie nouvelle ACUACAR, Agua de Barcelona (AGBAR) présumée experte en modernisation technologique, s'est associée avec l'accord de la Banque mondiale à une autre compagnie experte en la matière HANZEN & SAWYER ayant son siège à Miami.
En somme, les seuls experts qui n'aient pas été sollicités (ou dont l'avis ait été méprisé) sont les colombiens du ministère de l'environnement, les chercheurs du centre océanographique, et les autres ingénieurs urbanistes spécialisés. Enfin, les lois et règlements colombiens qui exigent un traitement des eaux usées avant leur rejet à la mer ont été ignorés. Or les experts qui jouissent de la prédilection de la Banque mondiale se contentent d'un broyage des effluents avant de les lancer dans un tuyau de 2 800 m. qui les rejettera à 20 m. de profondeur, ils prétendent que la mer dissoudra les déchets, qu'ils ne remonteront pas à la surface et ne risquent pas d'être ramenés sur le rivage proche. Pourtant les experts colombiens dénoncent la légèreté des compagnies étrangères qui ont tranquillement ignoré à la fois la sismicité de la zone sous-marine, la nature des courants marins, le régime des vents, la biologie marine et enfin la population riveraine qui depuis deux ans exprime son inquiétude à travers des pétitions et manifestations.

Bien entendu la Banque mondiale et la Lyonnaise des Eaux ont trouvé un appui chez de hauts fonctionnaires colombiens peu regardants sur les conséquences d'une privatisation qui était prônée par la Banque mondiale pour assurer le bien être et la santé des populations par la modernisation du réseau d'assainissement de Cartagena de Indias. Cependant malgré la dissimulation qui a enveloppé la gestion du projet, des associations continuent à dénoncer les dangers du submarino et exiger une véritable station d'épuration. A la faveur de cette mésaventure ils découvrent une autre image de la Banque mondiale et des rapports qu'elle entretient avec les compagnies transnationales. Le président de l'association « Cartagena honesta » qui croyant encore à la vertu de la Banque mondiale s'était adressé au Comité anti-corruption installé au sein de la Banque mondiale ; devant les réponses évasives de John Mc Cormick, il a fini par se poser des questions sur le caractère vertueux de l'institution. Il a ainsi écrit une lettre à propos de la privatisation de la compagnie des eaux de Cartagena dans laquelle il reproche à la Banque d'avoir davantage prêté attention à l'efficacité de l'entreprise privée qu'à la corruption qui a entouré le transfert des avoirs publics à une compagnie privée en minorant considérablement la valeur de l'apport public.

Le submarino de la Banque mondiale va augmenter la dette publique colombienne de 100 millions de dollars. Le cycle mortifère est parfait : il faut que les peuples payent la contamination de la mer causée par les transnationales pour maximiser leurs profits avec l'aval de la Banque mondiale.



Denise Mendez. Membre du groupe International, Amérique latine groupe-americas@attac.org

Sommet des Amériques

Comme vous le savez, le Sommet des Amériques se tiendra à Québec à la fin avril. Beaucoup d'acteurs "s'agitent" autour de ce sommet. Aussi, pour tenter d'y mettre un peu d'ordre et de dégager les pistes de l'action d'ATTAC, le CA a pris les décisions suivantes dont voici les grandes lignes.

A. Il faut tirer les leçons des luttes et tactiques depuis Seattle. Depuis les manifestations réussies de Seattle, les activistes ont tenté ailleurs - Washington, Philadelphie, Prague, Windsor et plus récemment Nice - de répéter les succès qui y avaient été remportés. Or, plus on tente de répéter le modèle avec le même mot d'ordre - Bloquons la tenue du Sommet - les manifs vont de la demi-victoire à l'échec. De plus, les forces de l'ordre s'adaptent. La mise en place d'un large périmètre de sécurité, la réquisition quasi générale des salles de réunion et des lieux d'hébergement par les forces de l'ordre et le gouvernement fédéral rendra difficile, voire quasi-impossible, le tenue de manifs visant à empêcher la tenue du Sommet, à moins d'avoir comme le dit Opération SalAMI, près de 2 000 personnes entraînées, prêtes à des actions de désobéissance civile non violentes, ce qui apparaît tout à fait utopique dans les conditions actuelles. De plus, politiquement, le mot d'ordre tactique voulant empêcher la tenue du Sommet nous semble incorrect. En effet, le Sommet de Québec, bien que marquant un jalon important vers la conclusion d'un accord en vue de la mise en oeuvre de la ZLÉA à l'horizon 2005, ne couronnera pas la signature d'un tel accord. Aussi, en empêcher la tenue n'aura aucun impact sur le processus de la négociation. En fait, dans le rapport de force actuel, cela n'aurait pour effet que d'envoyer les opposants à la boucherie et de justifier tout l'appareil de répression mis en place.

B. C'est le processus de négociations qu'il faut attaquer. Tout comme cela a été le cas pour l'ALENA, pour l'AMI, c'est l'opacité qui caractérise le processus d'élaboration de la ZLÉA. L'AMI a pu être déjoué parce qu'une fuite l'a mis au jour et que la société civile, outrée, s'est mobilisée. Or, il convient de rappeler que l'AMI représentait, grosso modo, l'élargissement et la consolidation des chapitres 10 et 11 de l'ALENA, chapitres que même le Canada commence à trouver trop lourds de conséquences. Nous croyons donc que le maillon faible de toute l'aventure de la négociation de la ZLÉA c'est son opacité. À ce chapitre, citons in extenso une des conclusions du Rapport de la Commission des institutions de l'Assemblé natonale du Québec ayant pour titre : Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques : Effets politiques et socioéconomiques http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/rapports/rapci1r.html

"Malgré les engagements fermes de transparence du processus, il y a manifestement une très nette absence d'informations pour tout ce qui touche la ZLEA de près ou de loin. Cette constatation a fait presque l'unanimité des témoignages et ce, tant des groupes du monde des affaires que des représentants des travailleurs et des observateurs.

Nous comprenons qu'on ne peut négocier efficacement un tel projet sur la place publique. Par contre, ce que nous nous expliquons moins clairement, c'est que ni les orientations précises, ni l'état d'avancement des travaux ne sont connus. Plusieurs témoins craignent que des précédents instaurés par l'ALENA ne servent de modèle à la ZLEA, notamment en matière d'investissement et de marchés publics, et les informations nécessaires pour répondre à ces interrogations n'étaient pas disponibles. Ce manque d'information nous apparaît nuisible au succès du projet, en cela qu'il alimente les pires craintes et favorise toutes les spéculations.

En ce qui concerne les marchés publics, par exemple, faut-il comprendre que le concept vise uniquement les achats de biens ou, comme c'est le cas dans l 'ALENA, inclut aussi les services et même, éventuellement, la fourniture de services publics? Un témoin, observateur chevronné des Amériques, constate qu'en ce moment l'Amérique latine semble vouloir paver la voie à la ZLEA en privatisant une partie de ses services publics. Doit-on y voir un signe confortant les craintes des témoins entendus ou simplement une interprétation abusive? Deux ans après le début des travaux, est-ce normal que nous ne sachions pas encore clairement ce qu'on entend par marché public? Autant de questions de même nature sont en suspens pour chacun des neuf groupes de négociations de la ZLEA.

Dans le même ordre d'idées, nous constatons, et ceci est une constante des témoignages, que, dix ans après l'ALENA, il n'y a toujours pas d'évaluation disponible des impacts socioéconomiques des accords de libre-échange



en vigueur, bien que plusieurs témoins s'accordent pour dire que le résultat d' ensemble serait plutôt positif. Certes, de l'avis des spécialistes, il serait difficile, voire impossible de dresser un bilan complet et rigoureux des effets de l'ALE et de l'ALENA. Toutefois, nous croyons qu'il serait tout de même utile d'en faire une évaluation, si imparfaite soit-elle."

Aussi, nos revendications doivent-elles viser l'opacité du processus. Nous appuyons donc l'appel lancé par Opération SalAMI http://www.alternatives-action.org/salami/html/prempage.html au Canada et Trade Watch de Public Citizen aux États-Unis (l'organisation de Ralph Nader) et de la Coalition "Alliance for Responsible Trade" qui ont lancé la campagne "Liberate the text" (Divulguer les documents). http://www.citizen.org/pctrade/FTAA/ftaahome.html En effet, selon le plan de travail des équipes de négociations, un premier document global de l'Accord devait être prêt en décembre 2000 (ce qui est effectivement le cas). Aussi, chacun des gouvernements partie aux négociations a maintenant en main un document complet devant servir de base aux négociations politiques et non plus seulement économiques et techniques. Le moment est donc tout à fait opportun d'en réclamer la divulgation.

ATTAC-Qc entend donc mettre cette revendication au centre de son travail. Toutefois, cette revendication ne peut prendre tout son sens que jointe à une autre demande : faire le bilan des ententes de libre-échange en vigueur, dont en priorité l'ALÉNA. À cet égard, en lien avec les décisions de son Congrès de fondation http://www.attac.org/quebec/congres/final/ATTAC_a_venir.rtf , ATTAC-Québec prendra tous les moyens possibles pour faire connaître le bilan qu'il convient de faire de l'application de l'ALENA et plus particulièrement de son chapitre 11 concernant l'investissement.

C Les actions d'ATTAC-Québec

- Poursuite de notre travail au sein de la coalition OQP2001 à Québec. Conscient de l'importance de fédérer les actions de l'ensemble des organisations opposées à une ZLÉA du capital, ATTAC-Qc entend continuer à mobiliser tous ses membres et sympathisants autour de la coalition. Nous y visons à élargir au maximum la mobilisation autour de la revendication de divulgation des documents et du travail d'éducation populaire sur les enjeux de la Zone de libre-échange des Amériques. Nous examinons actuellement la pertinence d'organiser nos propres activités d'éducation autour du Chap. 11 de l'ALENA.

- Production d'une trousse d'éducation populaire et de vulgarisation sur le chapitre 11 de l'ALENA Nous espérons terminer ce travail vers la mi-février. Cette trousse comprendra : (1) un dossier exhaustif sur notre site Internet ; (2) un document imprimé faisant un bilan exhaustif de l'application du chapitre de l'ALENA portant sur l'investissement et des enjeux de son élargissement dans le cadre d'une éventuelle ZLÉA ; (3) un diaporama vulgarisant le document imprimé. De plus, des petits pamphlet, tracts et autres instruments seront produits. Nous prévoyons faire une tournée de conférences avec ces instruments. Surveillez nos communiqués à venir sur la question.

- Approfondissement de notre travail au sein de la Table de convergence Nous entendons d'ores et déjà consacrer plus d'énergie à la Table de convergence (laquelle réunit la grande coalition du Réseau québécois sur l'intégration continentale, Alternatives, Opération SalAMI, les Amis du Monde diplomatique et plusieurs autres). Au cours des prochains mois, notre travail s'articulera autour de la production de documents sur les enjeux de la ZLÉA. Nous prévoyons centrer notre contribution sur le Chapitre 11 de l'ALÉNA (toujours celui-là).

- Appui à la Ligue des droits et Libertés dans sa lutte contre les mesures de sécurité anti-démocratiques La Ligue des droits étudie la possibilité de recours juridiques pour contrer les mesures anti-démocratiques prises conjointement par les gouvernements fédéral et québécois. La Ligue a aussi invité des juristes des pays des Amériques à titre d'observateurs de la situation. Une rencontre avec le ministre Ménard de la Sécurité publique a déjà eu lieu et le gouvernement du Québec prendre les mesures qui s'imposent pour que cette commission de surveillance puisse faire son travail.

- Popularisation et distribution du document Des Alternatives pour les Amériques par l'Alliance sociale continentale Ce texte est désormais disponible directement sur notre site Internet http://www.attac.org/quebec/zlea/alternatives.html Nous vous invitons touTEs à le lire, à l'imprimer ou en commander des copies et de le distribuer dans vos milieux. Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement le site du Groupe de recherche sur l'intégration continentale de l'UQAM lequel publie un bulletin



d'informations sur l'état des négociations de la ZLÉA http://www.unites.uqam.ca/gric/index.htm

- Travail en direction des parlementaires québécois et canadiens et des conseils municipaux Comme le révèle le rapport de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, les parlements - et par conséquent les parlementaires - sont tenus dans l'ombre quant aux négociations entourant la ZLÉA (comme ce fut d'ailleurs le cas pour l'AMI et l'ALENA). Déjà, à l'occasion de la Deuxième Assemblée générale de la Conférence parlementaire des Amériques, tenue à Puerto Rico en juillet 2000, les parlementaires des trois Amériques avaient unanimement demandé aux chefs d'État et de gouvernement de renforcer le processus d'intégration continentale par la participation des parlementaires de toutes les juridictions du continent, par la transparence des débats sur la création de la ZLEA, et ont aussi demandé d'être informés dans les meilleurs délais de l'état d'avancement des négociations de la ZLEA. Aussi, ATTAC-Qc entend-il appuyer les parlementaires dans leurs démarches à cet égard et les enjoindre à harceler de façon plus soutenue les autorités de leur gouvernement pour qu'elles divulguent les documents de négociations. Une lettre ouverte sera incessamment préparée sur ce sujet. Nous entendons également solliciter les conseils municipaux (bien que dans le contexte du débat sur les fusions, cela puisse s'avérer difficile).

- Participation active à la campagne visant le publication des documents de négociations de la ZLÉA (Ce qui suit est tiré d'un document de SalAMI) http://www.alternatives-action.org/salami/html/prempage.html D'ici le 20 mars 2001, nous exigeons du gouvernement canadien l'intégrale des textes de la Zone de libre-échange des Amériques tels qu'ils en sont à ce stade des négociations. Nous voulons obtenir 5 000 copies de l'ébauche d'accord en français, 10 000 copies en anglais, 1 000 copies en espagnol et 500 copies en portugais. Nous voulons que les quatre versions soient mises en ligne sur Internet et maintenues à jour mensuellement. Nous voulons prendre livraison des copies papier du document et obtenir leur mise en ligne au plus tard le 20 mars 2001, à midi. Cette revendication est inattaquable. Elle est crédible, légitime, compréhensible par tout le monde et absolument réaliste (pour cela, elle devra cependant être annoncée le plus tôt possible). Elle répond au critère fondamental d'une bonne stratégie : l'adversaire est placé devant un dilemme insoluble. Si le gouvernement canadien accepte de nous donner le document, il nous accorde une petite victoire qui nourrira l'élan du mouvement, contribuera à éveiller la curiosité des gens qui voudront savoir ce que renferme l'accord (les gens risquant de ne pas trop apprécier ce qu'ils y trouveront), augmentant encore les chances que le mouvement d'opposition grandisse. S'il refuse de nous donner le document, il confirme la clandestinité du processus, qui perdra lourdement en légitimité. Ce refus choquera profondément tous ceux et celles qui croient encore au droit à l'information dans une démocratie et nourrira une nouvelle fois la vindicte populaire et la vélocité du mouvement d'opposition. La seconde option renforcera également les manifestations à Québec. Comme disait l'autre : «face, je gagne; pile, tu perds.» Échec et mat. Cette revendication s'inscrit évidemment dans une optique de campagne. Nous mènerons (par la poste, par fax, par courriel, par Internet, dans les médias, etc.) une vaste campagne pour solliciter l'appui à la revendication chez des milliers de groupes, de syndicats, d'associations et d'individus. Ce formulaire d'appui comportera la possibilité de signifier (ou non) un engagement aux diverses «sanctions» prévues en cas de non-satisfaction de la demande.

Voyons maintenant quels sont ces moyens de pression, ces projets de mobilisation. Première offensive : en un autre lieu, à un autre moment Nous n'avons probablement pas le choix, il nous faut voir la mobilisation vers le Sommet, comme un escalier qu'il faudra gravir marche par marche. Pour que la mobilisation soit numériquement importante à Québec (un objectif fondamental à notre avis), il faudra prévoir des «coups de semonce» et des pré-mobilisations, qui mettront nos muscles et nos réflexes à l'épreuve en prévision des «olympiques» de Québec. En outre, regagner l'offensive apparaît comme un élément crucial d'une stratégie devant nous conduire à remporter une victoire politique contre le Sommet des Amériques. Il faudrait en effet pouvoir assurer notre succès avant même la mi-avril 2001. Idéalement, au moment où nous poserions le pied sur le territoire de la ville de Québec, nous cueillerions la réussite de nos mobilisations comme un fruit mûr prêt à tomber de l'arbre. Pour sortir de la posture défensive, pour dépasser la logique «réactive» inhérente aux manifestations anti-sommet, il conviendrait sûrement de déplacer le lieu et le moment de l'affrontement pour le remettre à notre avantage. Un principe élémentaire de guérilla (il s'agit bien sûr d'une image, les moyens non violents étant ceux que nous préconisons)



consiste à ne pas concentrer toutes ses forces dans un affrontement stérile sur le lieu et au moment où l'adversaire a choisi de rassembler les siennes. La première de nos deux sanctions vise donc à reprendre l'offensive et son effet sera justement de déplacer l'affrontement pacifique sur un terrain plus vulnérable pour le gouvernement que celui de Québec. Nous entendons annoncer notre intention d'aller chercher les textes de la ZLÉA au siège du ministère des Affaires étrangères et du commerce international, sur l'avenue Sussex, à Ottawa, au plus tard le 1er avril 2001. De deux choses l'une : ou bien nous irons dans l'allégresse prendre livraison des caisses de documents qui nous seront remises à cette occasion, ou bien nous entendons tenir une manifestation légale à Ottawa pour les réclamer. ATTAC-Québec entend mobiliser ses forces pour cette manifestation.

SalAMI entend faire suivre cette manifestation (probablement le lendemain), d'une action de blocage pacifique visant à fermer l'édifice Lester B. Pearson et à tenter d'obtenir les documents par une intervention strictement nonviolente.

- Publication d'une déclaration sur nos stratégies et tactiques de lutte et de mobilisation, la non violence, les stratégies anti-démocratiques de répression de l'État canadien et les casseurs Les rapports du Service canadien de renseignements sur la lutte "anti-mondialisation", la mise en place du fameux périmètre de sécurité à Québec à l'occasion du Sommet des Amériques à Québec, les événements entourant les récentes manifestations contre le Sommet du G-20 à Montréal celles de Nice cette semaine, démontrent qu'il nous faut non seulement raffiner nos tactiques mais aussi prendre des mesures afin d'éviter que nos stratégies de mobilisation soient stoppées par les forces de l'ordre de même que ce qu'il est convenu d'appeler "les casseurs". Cette déclaration nous la voudrions commune avec tous nos partenaires d'OQP2001, de la Table de convergence et autres intervenants. Un premier jet devrait être prêt d'ici Noël.

Nous aurons besoin d'énergies et de ressources pour mener à bien toutes ces actions. Faites-vous connaître. Participez aux comités de travail. Contribuez financièrement.

quebec@attac.org
http://attac.org/quebec/

ATTAC Maroc

La situation au Maroc se dégrade :
- Aujourd'hui 12 décembre, à Rabat, une manifestation de l'association des Chômeurs Diplômés à été violemment réprimée.

- L'arrestation depuis le 20 octobre, et sa condamnation à de lourdes peines, d'un dirigeant du syndicat des marins pêcheurs : Omar Bougzzi ;

- La répression sauvage d'une grève ouvrière d'une usine de confection "Oued Souss" dans la région d'Agadir qui s'est soldée par l'arrestation de 17 femmes et le décès de l'une d'entre elles à la suite des coups reçus ;

- L'interdiction définitive par le premier ministre de trois journaux indépendants (le Journal, Demain et Assahifa - voir "Le Monde" du mardi 5 décembre) ;

- L'arrestation de cadres de "justice et bienfaisance" et la dispersion violente d'un regroupement de leurs membres, à Rabat, venus protester contre les atteintes au droit d'expression.

- La dispersion violente d'un sit-in devant le parlement de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme qui exigeait la condamnation des tortionnaires et le refus de l'impunité des responsables des "années de plomb" (Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés et 36 militants doivent comparaître en jugement) ;

Dans ce contexte, ATTAC MAROC maroc@attac.org http://attac.org/maroc/ va entamer une campagne pour sa légalisation. Nos amis marocains font appel à notre solidarité pour les soutenir activement pendant cette campagne.

Jean Luc Cipière. Membre du groupe international, Maghreb. raid.rhone@attac.org

Lettre ouverte au directeur général du BIT

Il y a déjà 6 ans, dans le bulletin de notre Association des anciens fonctionnaires du « Centre International de Formation » de l O.I.T à Turin nous faisions ressortir la nécessité de donner à l 'OIT le pouvoir de contrebalancer les dérives négatives qui pourraient résulter du pouvoir excessif donné à l'OMC (potentielles en 1994 mais hélas bien vérifiées aujourd hui) .

Au lendemain de Seattle qui a constitué une première tentative partiellement avortée de



légalisation de l'hégémonie de l'économique sur le social et de « marchandisation » totalitaire, à la veille de la reprise à Genève des négociations (?) heureusement inachevées, il est indispensable que l' OIT se voit enfin reconnaître la priorité qui lui appartient, si l'on ne veut pas, comme le dit Ignacio Ramonet dans le Monde Diplomatique, se résigner à « marcher sur la tête » avec les risques qu'une telle position peut comporter...

Il suffit de comparer les Politiques et les Objectifs respectifs de l' OIT et de l' OMC pour comprendre de quel coté se trouve le souci constant de l'humain et de quel autre, la recherche du profit pour quelques uns grâce à un libre-échangisme sauvage, quel qu'en soit le coût social pour les autres qui constituent la grande majorité.

L'OIT suit une politique de recherche de « la Paix par la justice sociale » et s'est depuis sa création efforcée de définir des « Normes Internationales du Travail », de faire adopter par les pays membres, des « Conventions Internationales du Travail » qui en fixent le respect et de promouvoir l'adoption de « Législations Nationales du Travail » qui en assurent l exécution.

La politique de l'OMC, elle, se limite à la recherche de la "Libéralisation Totale du Commerce et des Echanges" et se fixe comme objectifs l'abolition à plus ou moins brève échéance des « Barrières » à cette libéralisation.

Regardons d'un peu plus prés l'activité de l'OMC depuis sa création :

1) l'OMC sert les intérêts des Transnationales d'abord et avant tout et ignore pratiquement les organisations qui représentent le Droit du Travail, les Droits de l'Homme et l'Environnement.

2) l'OMC refuse de s'intéresser aux risques que la libéralisation effrénée du commerce international fait courir aux Droit ,aux Normes et aux Conventions Internationales du Travail et accorde son soutien à tous ceux qui considèrent que ces Normes Internationales du Travail constituent une " Barrière au Libre Exercice du Commerce ".

3) De la même façon, l'OMC participe à la dégradation de l'environnement dans la mesure ou elle considère comme « Barrières au Libre Exercice du Commerce » toutes les dispositions destinées à protéger l'environnement de la pollution.

4) Le soutien apporté indirectement par l'OMC aux grands groupes transnationaux de l'industrie chimique, biochimique et pharmaceutique (« brevetabilité » des organismes génétiquement modifiés etc.) et son opposition aux gouvernements qui essaient de protéger la santé de leurs concitoyens, constitue une agression directe au droit le plus fondamental de l'homme, le Droit à la Vie.

5) l'OMC refuse aux pays en développement le droit de favoriser les investisseurs étrangers qui s'engageraient à respecter la Législation du Travail ou celle ayant pour objet la protection de l'Environnement en leur accordant des avantages fiscaux.
Pour l'OMC, les négriers et les pollueurs doivent se voir reconnus les mêmes conditions que ceux qui respectent les lois du pays. Cette attitude en dehors de son effet dévastateur sur la biosphère (humains inclus), constitue une agression contre le principe de la Souveraineté des Etats reconnu par la charte des Nations Unies .

6) La libéralisation sauvage des échanges dans tous les domaines ne s'est en aucune façon traduite par une amélioration du niveau de vie de la majorité des hommes, bien au contraire .
Les statistiques du PNUD font ressortir que dans les 30 dernières années l'inégalité de la répartition des richesses du monde n'a fait qu'empirer tant internationalement qu'à l'intérieur des nations prises individuellement : 86 % des ressources vont à 20 % de la population et les 14 % restant aux 80 % qui constituent l'écrasante majorité des exploités.

En dépit de ce bilan « globalement négatif », l'opinion publique subit, par presse et médias interposés, un véritable lavage de cerveau basé sur une campagne de silence (inon de dénigrement systématique) concernant les activités de l'OIT et de l'UNEP que l'on assimilerait pour un peu à celle des « conservateurs rouges », des « tenants attardés de l'Etat Providence », des ennemis de la « Liberté du Travail », des « Tiers-Mondistes illuminés », des « Intellectuels-écolos » etc. etc. etc. qui s'ont sans relâche l'objet de la vindicte des champions de la « Liberté » .

Dans le même temps on nous rebat les oreilles avec l'éloge inconditionnel de « Dérégulation » de la suppression des « Barrières au Libre échange », de la « Modernisation » de la dérégulation de l'économie (lire : le plus riche



donc le plus fort a droit de préséance), qui seules nous feront connaître les joies du « Progrès » (lequel ? pour qui ?) tous les concepts qui constituent le fonds de commerce (c'est vraiment le cas de le dire...!) de l'OMC.

Il est plus que temps d'inverser cette tendance suicidaire et de rendre à notre Organisation le rôle primordial qui lui revient de droit :

- Au sein du système des Nations Unies, Les objectifs de l' O. I.T . doivent avoir priorité sur ceux de l ' O. M.C.

- Au sein du Conseil d'Administration de l'OMC, l'OIT doit avoir un membre ayant droit de veto.

Il appartient à la plus haute autorité du Secrétariat permanent de l'OIT qu'est le BIT de mobiliser les opinions et de rassembler les énergies pour que prévalent les réalités et les principes sur lesquels l'OIT a été fondée.

Quelques brèves d information

1 -Le samedi 16 décembre à 14h l'association Mix-Cité, (un regroupement mixte de jeunes féministes), appelle à un rassemblement "Des crèches, pas que pour Jésus" dans le quartier des grands magasins, devant St Louis d'Antin, 63 rue de Caumartin. sur une question importante qui va d'ailleurs faire l'objet d'ailleurs d'une campagne du Collectif National Droits des Femmes, "des crèches, pour plus d'égalité", campagne actuellement en préparation)

2- A la fin du mois de septembre, Attac 45 a pris l'initiative d'écrire à tous les maires du Loiret (45) pour leur demander d'interdire la culture d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) sur le territoire de leur commune et leur proposer un projet de délibération, mis au point par Attac 45 et le MEI. (voir les Courriels précédents)

Nous venons de recevoir un extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURCY-AUX-LOGES, semblable au projet qu'Attac 45 leur a fait parvenir.

Après les communes de BOUILLY EN GATINAIS, NESPLOY et ST LOUP DE GONOIS, COURCY-AUX-LOGES est donc la quatrième commune à se prononcer dans les mêmes termes contre la culture à des fins expérimentales ou commerciales de plantes génétiquement modifiées sur la totalité de son territoire.

Rappelons aussi la prise de position encourageante de la mairie de Chevry-sous-le-Bignon qui a pris la délibération suivante : "Organismes génétiquement modifiés : la culture, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées ne peut être réalisée sans que la commune en soit informée; elle peut l'interdire sur la totalité de son territoire après en avoir délibéré."

A noter que dans le modèle mis au point par le MEI et attac 45, les références au Code des Communes peuvent maintenant être remplacées par des références au Code Général des Collectivités Territoriales.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.
Damien MILLET (%attac 45)
Attac45@attac.org

3- Dans la continuité des communes de Chevry-sous-le Bignon, Bouilly-en-Gâtinais, Nesploy, et de St Loup de Gonois, la commune de FOSSES dans le 95 a adopté la délibération « modèle » sur l'interdiction des OGM et du stockage et épandage des boues provenant de stations d'épuration

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/>

- Vendredi : LU: LUXEMBOURG VILLE – LILLE – ST JEAN D'ANGELY – ARTOIS – MONTREUIL – CRAON
- Samedi : PARIS 13 – PAU – PARIS 11
- Dimanche : BE : LIEGE – FR: PARIS 11
- Lundi: LA ROCHELLE – SAINTES – ANGOULEME – MONTPELLIER
- Mardi: ES: BARCELONA – FR : PARIS 15 – MONTBRON – PARIS 11 – ST NAZAIRE



Calendrier international.

D'ici à la semaine prochaine voici quelques rendez-vous internationaux. Si vous souhaitez en savoir plus merci de consulter <http://www.globenet.org/aitec/calendrier/calendrier.htm>. Pour compléter ce calendrier, merci d'envoyer toute information à : aitec@globenet.org

- 15/12 : Première réunion du comité intergouvernemental pour le protocole de Carthagène (ou protocole Biosécurité) Montpellier, France // Rencontres DAKAR 2000 sur la dette Dakar, Sénégal, à l'initiative du CADTM
- 20/12 : Encontro Mundial da Juventude de la Revolução, São Paulo, Brazil.